

Arrêté n° 2018-11 du 09 Février 2018 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des usagers aux conseils centraux de l'URCA

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles D719-1 à D719-40,

VU l'arrêté n°2018-02 relatif au renouvellement des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la formation et de la vie universitaire, et à la Commission de la recherche du Conseil Académique de l'URCA,

VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 08 Février 2018,

VU Les statuts de l'URCA,

ARRETE

Article 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, organisées le 20 Février 2018, les listes de candidatures suivantes :

Pour le Conseil d'Administration

4 listes :

- Intercampus « Bouge ton Campus »
- UNI : « on agit, tu réussis ! »
- UNEF : « Sauve ta Fac ! »
- Active ta Fac

Pour la Commission de la Formation et de la Vie universitaire

Secteur Droit-Economie-Gestion

4 listes :

- Intercampus « Bouge ton Campus »
- UNI : « on agit, tu réussis ! »
- UNEF : « Sauve ta fac »
- Active ta Fac



4 listes :

- Intercampus « Bouge ton Campus »
- UNI : « on agit, tu réussis ! »
- UNEF : « Sauve ta fac »
- Active ta Fac

Secteur Sciences et Techniques

3 listes :

- Intercampus « Bouge ton Campus »
- UNEF : « Sauve ta fac »
- Active ta Fac

Secteur Santé

3 listes :

- Intercampus « Bouge ton Campus »
- UNEF : « Sauve ta fac »
- Active ta Fac

Pour la Commission de la Recherche

2 listes :

- UNEF : « Sauve ta fac »
- Ensemble avec PHDUDE

Article 2 :

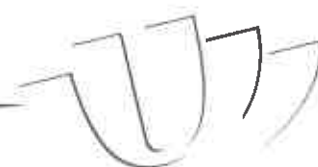
Les listes de candidats sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet.

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.



Fait à Reims, le 09 Février 2018



Le Président de l'Université,

Guillaume GELLE

Mis en ligne le : 09-02-2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 09-02-2018

